



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

## Mardi 9 avril 2019

### PROCÈS-VERBAL

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44**

**Nombre de Conseillers présents : 36**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 42**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 1<sup>er</sup> avril 2019**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 1<sup>er</sup> avril 2019**

**Le 9 avril de l'année deux mille dix-neuf à 18h30**

à Martillac – Technopole Montesquieu

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	M. FATH
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	P	
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme EYL
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	E	M. CLAVERIE
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BENCTEUX Laure	P	
DURAND Félicie	E	M. CONSTANT	CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	E	Mme OHRENSSTEIN-DUFRANC	DEBACHY Maryse	A	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme M. BARRERE, secrétaire de séance  
Le procès-verbal de la réunion du 26 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 9 avril 2019 PROCÈS-VERBAL

Le Président accueille l'ensemble des conseillers, élus et participants pour le deuxième conseil consacré aux questions budgétaires et financières.

Le Président procède à l'appel des conseillers.

Le conseil communautaire nomme comme secrétaire de séance M. BARRERE.

Le PV du 26 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

### **2019/052 Rapport égalité hommes-femmes**

#### **RAPPORTEUR : M. TAMARELLE**

Dans le cadre du DOB (débat d'orientation budgétaire), le Président rappelle qu'une présentation des ressources humaines de la collectivité a été faite. La réalisation d'un tel rapport est obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants.

Ce rapport dresse un bilan de la politique de ressources humaines et notamment en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes parce qu'aujourd'hui en France, les hommes continuent à gagner davantage que les femmes.

Annexés à cette délibération, des tableaux sont présentés : 110 femmes et 16 hommes sont comptabilisés parmi les agents titulaires de la CCM. Les tableaux montrent également une déclinaison par catégorie et par filière de la répartition femmes/hommes dans la collectivité.

M. AULANIER souhaite féliciter la CCM d'être un peu moins inégalitaire et d'être en dessous de la moyenne nationale en termes d'inégalités. L'inégalité est de 4 % alors qu'au niveau national, elle est de plus de 10 %. Néanmoins, la situation reste très inégalitaire concernant le temps partiel, dans la mesure où il n'y a que des femmes qui prennent des temps partiels. Ces temps partiels ont des conséquences négatives ensuite sur les retraites.

A noter qu'aujourd'hui, certaines collectivités et entreprises commencent à encourager les hommes à demander des temps partiels, des congés paternité et des congés parentaux.

#### ***Le Conseil communautaire :***

- Prend acte du rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes tel que joint en annexe.

### **2019/053 Rapport d'activité Conseil de développement**

#### **RAPPORTEUR : M. TAMARELLE**

Le Président souhaite faire une remarque avant que ne soit présenté le contenu de ce rapport. Le Président explique qu'en regardant le paysage girondin des EPCI, la CCM est la seule collectivité à avoir mis en place un conseil de développement.

Pour rappel, la mise en place du conseil de développement est une disposition de la loi NOTRe qui prévoit que le conseil de développement est une force de proposition aux côtés des élus communautaires pour apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales.

Lors de la conférence des maires qui a précédé ce conseil, M. Jean CLAVERIE, Président du conseil de développement, est venu présenter ce même rapport.

Toutes les propositions contenues dans ces rapports ont retenu l'attention des élus parce qu'elles sont complémentaires des projets en cours. Par la suite, il faudra que ces propositions soient analysées pour savoir si elles peuvent être mises en place et avec quel budget.



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 9 avril 2019 PROCÈS-VERBAL

Le Président souhaite que tous les moyens soient mis en œuvre pour continuer à appuyer ce conseil, au moins matériellement pour qu'il puisse se réunir et continuer à travailler aux côtés du conseil communautaire.

M. FATH ajoute qu'il est nécessaire de se donner une règle du jeu avec le conseil de développement. La démocratie participative ne se décrète pas mais se vit au quotidien. D'ailleurs, les rapports expriment le besoin de définir ensemble cette règle du jeu concrète pour pouvoir travailler en commun avec les élus communautaires.

« Comme l'a dit le Président, la CCM est la première intercommunalité à avoir mis en place un conseil de développement », ni le Libournais, le Bassin, le Cubzagais, le Réolais ou autre communauté de communes n'a mis en place cette instance. La CCM peut donc se féliciter d'être précurseur dans ce domaine. Néanmoins, cette avance que nous avons, il faut la conserver et l'entretenir. C'est pourquoi, il est envisagé de travailler avec le conseil de développement pour mettre en place un conseil communautaire des jeunes qui pourrait avoir un budget participatif.

La démocratie participative est donc en construction. Cette avancée est positive et les critiques doivent permettre de faire émerger des règles du jeu pour améliorer la collaboration entre cette instance et le conseil communautaire.

### ***Le Conseil Communautaire :***

- Prend acte des rapports d'activités des collèges du conseil de développement.

### **2019/054 Budget principal 2019 : adoption des taux d'imposition des taxes directes locales**

#### **RAPPORTEUR : M. FATH**

Lors du DOB (débat d'orientation budgétaire), il a été annoncé le maintien des taux d'imposition actuels. Pour autant, le produit des taxes que perçoit la CCM va augmenter parce que les bases physiques de la CCM sont dynamiques.

M. FATH présente les taux des différentes taxes.

### ***Le Conseil communautaire, à l'unanimité :***

- Décide que les taux communautaires d'imposition au titre de la fiscalité directe locale sont maintenus pour l'année 2019 ainsi qu'il suit :
  - Taxe d'habitation : 8,77 %
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,17 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 5,70 %
  - Cotisation foncière des entreprises : 25,94 %
  - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 12,40 %
- Arrête le produit fiscal attendu au titre de la fiscalité directe locale à la somme de 12 993 561,00 €. La somme sera encaissée sur le budget principal et imputée au titre des contributions directes sur le chapitre 73. Il est rappelé que les prévisions de recettes fiscales totales s'élèvent à 17 047 154,00 €.



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 9 avril 2019 PROCÈS-VERBAL

### 2019/055 Budget principal : adoption du budget primitif 2019

#### RAPPORTEUR : M. FATH

M. DUFRANC souhaite faire remarquer qu'il n'a pas reçu la maquette du budget primitif principal.

M. FATH présente la section fonctionnement avec des dépenses et des recettes qui s'équilibrent. Plus particulièrement concernant les recettes fiscales, on constate une croissance importante. Cette augmentation des recettes fiscales permettra à la collectivité d'avoir des marges de manœuvre encore plus importantes pour mettre en œuvre ses projets.

M. FATH ne souhaite pas revenir sur le contexte budgétaire qui a déjà fait l'objet d'un débat lors du DOB.

M. FATH insiste sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, et ce malgré l'inflation et l'augmentation des prix, les nouvelles charges de la CCM (livraison du nouveau bâtiment EUREKAPOLE) ou encore les dépenses liées à la mise en place du PPCR (mesures RH).

De plus, un travail est également mené sur les recettes notamment avec le concours de la sénatrice, Mme HARRIBEY pour accéder aux subventions de la Région et aux fonds européens.

Concernant les recettes, la DGF se maintient malgré une petite baisse. Pour les années à venir, les parlementaires ont voté la suppression de la bonification dont les effets devraient être limités avec la mise en place d'un « tunnel ». Enfin, concernant les recettes, il ne faut pas oublier le résultat reporté.

La section d'investissement est confortée grâce à un autofinancement conséquent, même si nous avons inscrit un emprunt pour équilibrer le budget. Pour rappel, ce sont 5 860 666,6 euros de RAR qui sont déjà engagés pour 2019 aux côtés de plus de 11 millions d'euros d'opérations nouvelles.

Malgré cette montée en charge des dépenses d'investissement, la situation financière de la CCM est excellente puisque l'encours de dette diminue et la capacité de désendettement continue à s'améliorer cette année.

Avant de redonner la parole au Président pour présenter les projets d'investissement 2019 de la collectivité, M. FATH rappelle le sens donné à ces orientations 2019 qui sont aujourd'hui proposées au conseil communautaire. Cette proposition de budget s'inscrit dans les orientations politiques portées par les élus tant dans leurs préoccupations de l'environnement, de la solidarité des personnes et des territoires. Ce budget traduit une volonté de partager la richesse du territoire et de préserver notre environnement.

Le Président remercie M. FATH pour cette présentation.

Tout d'abord, le Président insiste sur la nécessité de bien exercer nos compétences et de poursuivre les services qui touchent le quotidien des personnes comme par exemple les déchets ménagers ou la politique petite enfance.

Ensuite, le Président souhaite parler d'avenir avec les projets de 2019 :

- les futurs transferts puisque la loi NOTRe prévoit que les intercommunalités devront exercer la compétence eau et assainissement avant 2026. C'est pourquoi d'ici la fin de l'année, la CCM lancera une consultation pour réaliser un état des lieux et faire des propositions de reprise de cette compétence.
- le PCAET fait également partie des nouvelles obligations pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. Ce dossier est suivi de près par Mme MARTINEZ.
- le projet de rénovation de la MSAP qui va se s'élargir à l'ensemble de nos communes via des bornes informatiques. La mutualisation avec le PLIE et la mission locale est également prévue.
- le projet EUREKAPOLE : les services ont déménagé, les entreprises vont s'installer dans les prochains jours. Le bâtiment sera inauguré le 6/06.
- le projet de la mandature : le projet de Centre de ressources technopolitain qui est à sa phase d'études
- la lutte contre les inondations



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 9 avril 2019 PROCÈS-VERBAL

- les travaux sur les digues dans le cadre du PAPI Garonne
- les bassins versants
- les travaux de voirie. La semaine dernière, une rencontre a eu lieu avec les services départementaux sur ce sujet, les dossiers sont nombreux : les voiries communautaires comme la voie Capdeville, le parking de la gare de Beautiran, les aires de covoiturage, les rond-points. Nous ne pouvons que nous féliciter de la fluidité générée par les travaux sur l'échangeur de la Prade.
- le projet de maison des saisonniers, porté par la commune de Léognan avec une maîtrise d'ouvrage déléguée, mais financé par la CCM et des partenaires extérieurs.

Ces quelques projets ne sont que des exemples, les projets de la CCM sont nombreux pour 2019.

M. FATH propose de poursuivre la présentation des budgets annexes.

Le Président insiste sur l'aménagement Nord de la Technopole à venir. Les services ont commencé à travailler sur ce développement qui s'étalera sur plusieurs années et pour lequel il existe déjà des demandes de réservation de terrain. Alors qu'autrefois, à sa création, la Technopole avait des difficultés certaines à se développer, aujourd'hui elle est très demandée par les entreprises souhaitant s'installer en région bordelaise grâce à un travail de valorisation important des élus.

Pour l'achèvement de cette Technopole, le Président espère que les services de l'État soutiendront ce dossier.

### ***Le Conseil communautaire, à l'unanimité :***

- Décide que le niveau du budget s'effectue au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération concernant la section d'investissement.
- Adopte le budget primitif 2019 du budget principal selon les équilibres suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	30 770 376,88 €	30 770 376,88 €
Investissement	19 203 930,30 €	19 203 930,30 €
Total	49 974 307,18 €	49 974 307,18 €

### **2019/056 Budget annexe « Extension du site » : adoption du budget primitif 2019**

**RAPPORTEUR : M. FATH**

cf. discussion ci-avant.

### ***Le Conseil communautaire, à l'unanimité :***

- Décide que le niveau du budget s'effectue au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.
- Adopte le budget primitif 2019 du budget annexe « extension du site » selon les équilibres suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 453 580,68 €	2 453 580,68 €
Investissement	2 156 706,68 €	2 156 706,68 €
Total	4 610 287,36 €	4 610 287,36 €

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 9 avril 2019 PROCÈS-VERBAL

### 2019/057 Budget annexe « Gestion du site » : adoption du budget primitif 2019

**RAPPORTEUR : M. FATH**

cf. discussion ci-avant.

***Le Conseil communautaire, à l'unanimité :***

- Décide que le niveau du budget s'effectue au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement,
- Adopte le budget primitif 2019 du budget annexe « gestion du site » selon les équilibres suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	923 185,97 €	923 185,97 €
Investissement	662 175,35 €	662 175,35 €
Total	1 585 361,32 €	1 585 361,32 €

### 2019/058 Budget annexe « Aérodrome » : adoption du budget primitif 2019

**RAPPORTEUR : M. FATH**

cf. discussion ci-avant.

***Le Conseil communautaire, à l'unanimité :***

- Décide que le niveau du budget s'effectue au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et la section d'investissement,
- Adopte le budget primitif 2019 du budget annexe « aérodrome » selon les équilibres suivants :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	401 445,34 €	401 445,34 €
Investissement	291 558,79 €	291 558,79 €
Total	693 004,13 €	693 004,13 €

### 2019/059 Budget annexe « Photovoltaïque » : adoption du budget primitif 2019

**RAPPORTEUR : M. FATH**

Le Président précise que ce budget sera intégré au budget principal dans le courant de l'année.

***Le Conseil communautaire, à l'unanimité :***

- Décide que le niveau du budget s'effectue au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et la section d'investissement.
- Adopte le budget primitif 2019 du budget annexe « photovoltaïque » selon les équilibres suivants :



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 9 avril 2019 PROCÈS-VERBAL

	Dépenses	Recettes
Exploitation	142 496,59 €	142 496,59 €
Investissement	0,00 €	0,00 €
Total	142 496,59 €	142 496,59 €

Le Président souhaite remercier tous les élus pour leur confiance.

La CCM confirme son rôle de « dynamiseur économique » : la Technopole est aujourd'hui très convoitée par les entreprises. Demain, d'autres zones d'activités vont se développer comme celle des Grands Pins à Ayguemorte. Le projet EUREKAPOLE confirme également la démarche d'innovation de la CCM dans l'écosystème dédié aux nouveaux services de fablab, biolab, living-labs notamment.

Le Centre de ressources technopolitain va permettre d'accueillir encore plus de projets en incubation et d'entreprises en pépinière.

La CCM poursuit son rôle « d'amortisseur social ». Le service petite enfance en est un premier exemple. Cette solidarité, la CCM la soutient en finançant des projets envers la jeunesse et la prévention, en soutenant des associations bénévoles ou encore en développant le réseau de lecture publique. La MSAP va permettre de regrouper tous les services et de proposer un guichet unique pour rendre accessible ces services dans toutes les communes du territoire. Il y a également le sujet de l'insertion, portée par M. CONSTANT. Les personnes en difficulté doivent être soutenues. Cette solidarité, c'est également ce qui est fait au profit des communes : la prise en charge de la contribution au SDIS, les attributions de compensation intégralement reversées, le financement des giratoires, les voiries communautaires, les chemins de randonnées. La mobilité est un sujet majeur pour lequel la CCM s'investit pour trouver avec nos partenaires, et en particulier la Région, des solutions pérennes.

Enfin, la CCM est « pro-active en matière environnementale ». Le Président est bien conscient que les choses ne vont peut-être pas assez vite pour certains. Le Président est le premier à interpeler la Ministre, Mme GOURAULT que les collectivités, et en particulier la CCM a besoin de soutien dans ce domaine. La CCM a l'ingénierie et les budgets, il lui manque aujourd'hui le soutien de l'État. Le Président appelle à la prudence parce qu'en matière d'environnement, nous ne maîtrisons pas tout, et il ne souhaiterait pas une nouvelle tempête par exemple qui viendrait dévaster le territoire.

Le Président remercie de nouveau l'ensemble des conseillers qui ont voté en faveur du budget.

### **2019/060 Subvention au Club des Entreprises**

#### **RAPPORTEUR : M. TAMARELLE et M. GAZEAU**

Par cette délibération, il est proposé de reconduire à l'identique la subvention au club des entreprises. En 2019, le salon aura lieu aux Halles de Gascogne à Léognan.

Le Président souhaite avoir une petite pensée pour Mme LE BLANC qui nous a quitté récemment et qui était la cheville ouvrière de ce club.

Ce salon est important parce qu'il permet de valoriser le savoir-faire des artisans de notre territoire.

#### ***Le Conseil communautaire, à l'unanimité :***

- Décide de l'attribution d'une subvention de 32 000 euros au titre de l'année 2019 au Club des entreprises de la CCM pour l'organisation du Forum de l'Habitat ;
- Prévoit les crédits nécessaires au budget 2019 afférent ;
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les actions nécessaires et signer tous documents afférents à la présente opération.



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 9 avril 2019 PROCÈS-VERBAL

### 2019/061 Tarifs CR 2019

#### RAPPORTEUR : M. GAZEAU

Cette délibération complète la précédente qui avait été votée en fin d'année dernière sur les tarifs des locaux à destination des entreprises du Centre de ressources. Dans la délibération présentée ce soir, il ne s'agit que de rajouter une colonne supplémentaire pour les bureaux partagés.

#### *Le Conseil communautaire, à l'unanimité :*

- Vote les tarifs 2019 ci-annexés,
- Précise que les recettes afférentes seront inscrites au budget principal,
- Mandate Monsieur le Président pour mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### 2019/062 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - Année 2018

#### RAPPORTEUR : M. LEMIRE

M. LEMIRE rappelle que le budget des ordures ménagères représente 1/6 du budget principal. M. LEMIRE présente les grandes lignes de ce rapport :

- Au niveau des OMR, on remarque il y a une légère baisse par habitant. Le Vice-Président souhaiterait que cela aille plus loin, notamment dans le cadre de la démarche zéro déchet qui est menée dans la collectivité.
- En revanche pour le verre, les collectes ne sont pas satisfaisantes. Une quantité importante de verre est retrouvée dans les OMR.
- Les quantités de déchet en déchetterie augmentent de 10 %.

Le Plan local de prévention contre les déchets, M. LEMIRE souhaite l'étendre à davantage de personnes parce qu'il y a de nombreuses actions simples à mener comme par exemple le compostage ou la récupération de certains aliments pour nourrir les animaux.

Le service déchets de la CCM fait l'objet de peu de réclamation, mais ce n'est pas pour autant que nous n'avons pas des marges de progression et des projets :

- une réflexion sur l'aménagement des horaires en déchetterie
- la sécurisation de la déchetterie de Léognan
- la mise en place de zones test d'extension de la collecte des plastiques

M. LEMIRE rappelle que ce week-end a lieu la fête à l'Isle-Saint-Georges. Le thème de cette année est la piraterie.

#### *Le Conseil Communautaire :*

- Prend connaissance dudit rapport.

Avant de clôturer ce conseil, le Président souhaite remercier les services qui ont travaillé à toute la préparation des budgets. Le Président remercie également M. FATH, la direction et les chefs de service et en particulier Mme Lisa POMES, responsable des finances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.





## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 9 avril 2019 PROCÈS-VERBAL

---

Le Président invite l'ensemble des conseillers et des auditeurs à se retrouver pour partager le pot de l'amitié et le repas du vote du conseil.

Fait à Martillac, le 9 avril 2019

**Le Président de la CCM**  
Christian TAMARELLE

*Document signé électroniquement*